

## ARRÊTÉ N° F17/2026

Le Maire de Codognan (Gard),

**Vu** le Code Général des collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la route et le code de la voirie routière,

**Vu le** Code du sport, et notamment les articles R322-5 et R322-6, A322-143, A322-144 et A322-145, et L312-1

**Vu** la demande présentée par M. Daniel HUGUES, Président de la Société de Chasse La Saint Hubert Codognanaise d'organiser un ball-trap,

**Considérant** qu'il convient d'assurer la bonne organisation de la manifestation et d'édicter des règles de sécurité,

### ARRETE

**Article 1** - La Société de Chasse Saint Hubert Codognanaise est autorisée à organiser un ball-trap les 6 et 7 juin 2026 sur les parcelles AA30 à 33 et AA 39 (zone hachurée en bleu sur le plan joint en annexe du présent arrêté).

**Article 2** - Le stationnement des participants s'effectuera dans le lit sec dit du 2<sup>ème</sup> Rhône.

**Article 3** - La piste du canal du Bas-Rhône sera fermée de la rue d'Aimargues à la parcelle AA39 incluse (zone hachurée en vert sur le plan joint en annexe du présent arrêté).

**Article 4** - Le présent arrêté est notifié à l'organisateur et publié sur le site internet de la mairie. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Codognan dans les deux mois à partir de sa notification ou publication.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09 – [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans ce même délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication

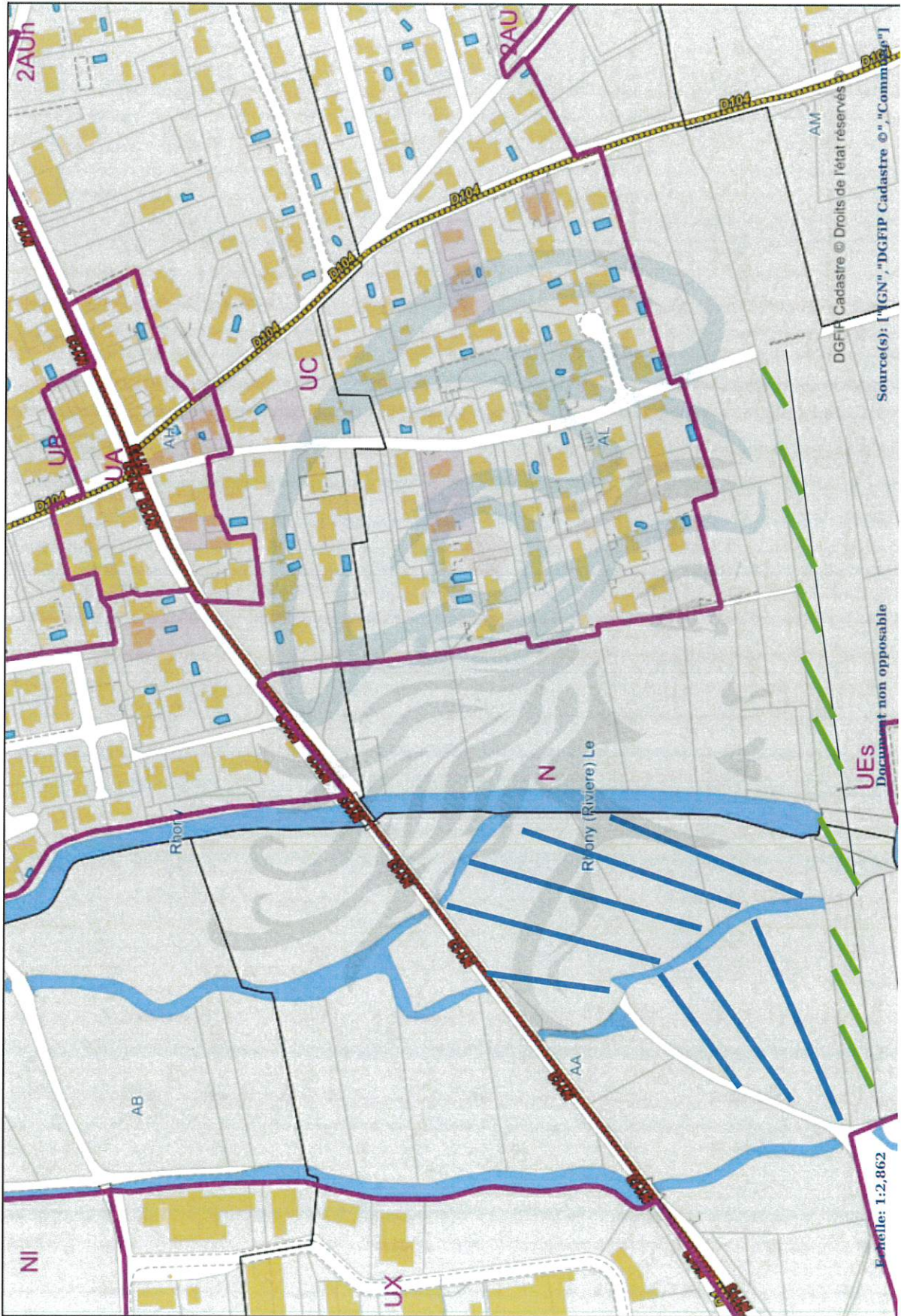
**Article 5** – Messieurs les agents de Police Municipale, Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale Intercommunale, Madame la commandante de la brigade de gendarmerie de Vauvert sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Codognan, le 31 mars 2026

Le Maire,  
Philippe GRAS



Annexe à l'arrêté F17/2026



Echelle: 1:2,862

Document non opposable

DGFIP Cadastre © Droits de l'état réservés  
Source(s): ["GN", "DGFIP Cadastre ©", "Commune"]